

Les Pays à Faible Revenu Peuvent-ils Adopter des Politiques Anticycliques ?

Par Degol Hailu, Centre international de politiques pour une croissance inclusive et John Weeks, SOAS, University of London

La récession mondiale actuelle vient démontrer, une nouvelle fois s'il en faut, la vulnérabilité des pays à faible revenu aux chocs externes. Les risques encourus par ces pays découlent directement de leur intégration dans l'économie mondiale. Les chutes de revenus provenant des exportations, des transferts de fonds effectués par les migrants vers leur pays d'origine, du tourisme et des mouvements de capitaux sont quelques uns des mécanismes de transmission constatés. Les pays développés et les pays à revenu moyen ont répondu à la crise par une série d'offres groupées, destinées à stimuler l'économie. Plus précisément, ils ont été capables d'adopter des politiques anticycliques. Les pays à faible revenu peuvent-ils en faire autant ?

Dans cet article, nous allons démontrer que ceci est possible. En fait, il faudrait abandonner, dans l'analyse des politiques macroéconomiques, la perspective d'une économie déterminée par les prix au profit de l'adoption d'une économie par la demande. Les distinctions théoriques entre ces deux orientations impliquent des différences fondamentales en termes de politique.

Économie déterminée par les prix

Une économie déterminée par les prix n'induit pas forcément un équilibre général de plein emploi mais ne nuit aucunement à la réalisation de cet état par des « distorsions » au niveau des prix. Tous les marchés s'équilibrent instantanément. Toute action entreprise par des agents privés ou publics visant à entraver l'ajustement du marché aux prix entraîne un résultat qui se situe en-deçà du plein emploi. Ceci implique que les politiques fiscales et monétaires soient « neutres » et « passives ».

Une politique fiscale doit être « neutre », ce qui signifie que : (i) les impôts ne doivent pas affecter la capacité économique des agents privés en les obligeant à faire des choix entre revenus, consommation et loisirs ; (ii) ni les impôts ni les dépenses ne doivent influencer sur la rentabilité des marchandises ; (iii) le gouvernement ne doit pas déformer les marchés des capitaux en entrant en concurrence avec les agents privés ; et (iv) les opérations de distorsion inhérentes au secteur public doivent être minimisées. Par conséquent, il convient de collecter les impôts sur une base uniforme et de réduire au minimum les déficits des finances publiques.

Le fondement théorique de la perspective définie par les prix n'est pas très solide. En effet, il est impossible de démontrer que la détermination des prix, en période de plein emploi, est unique, car cela remettrait en cause la notion de « distorsions ». En présence de plusieurs résultats non déformés, il est difficile d'avancer avec certitude que les prix pratiqués dans une économie qui autorise l'intervention du secteur public sont considérablement différents des prix issus des résultats non déformés.

Considérons cette déclaration, toute simple, en apparence : « les tarifs déforment la rentabilité tirée du rapport entre biens importables et biens exportables ». La validité de cet énoncé requiert, au préalable, une démonstration de l'existence d'un équilibre général au niveau du plein emploi. Étant donné que ceci ne peut être démontré de manière générale, même en théorie, l'énoncé correct devrait plutôt être comme suit : « les tarifs modifient la rentabilité tirée du rapport entre biens importables et biens exportables ». Cette notion est au cœur-même du

débat sur les politiques à adopter. Si les actions du secteur public déforment l'économie, elles seront inefficaces, et, par conséquent, devront être évitées ou minimisées. Si les actions modifient l'économie, une évaluation subjective des politiques est requise pour déterminer si ce changement est bénéfique ou non à la société.

Économies par la demande

Une économie est déterminée par la demande lorsque son niveau de production est limité par une ou plusieurs composantes de la demande globale : consommation, investissement privé, dépenses publiques ou exportations. Dans ce cadre, les prix relatifs changent en fonction de l'augmentation ou la diminution du niveau de la demande globale. Par conséquent, les prix relatifs ne sont pas à proprement parler des « indicateurs » pour les producteurs et les consommateurs, car ils résultent des décisions prises par ces derniers, respectivement en matière de production et de consommation. Puisque les prix ne sont pas déterminés par les choix quantitatifs décidés par les consommateurs et les producteurs, ils sont dérivés des actions de ceux-ci et ne constituent pas, en soi, des indices d'une allocation judicieuse. Par conséquent, les interventions du secteur public ne sauraient être jugées sur une base pragmatique, en termes de coût social ou d'avantages sociaux. Les critères de jugement devraient plutôt être fondés sur la détermination de la capacité des impôts et des dépenses à réaliser ou non les objectifs fixés par la société. Lorsque ces objectifs sont conflictuels, une analyse empirique des contreparties s'impose.

En passant de l'univers éthéré de l'abstraction aux caractéristiques des économies à faible revenu, l'on se rend très vite compte que le cadre déterminé par les prix est inapplicable. Premièrement, il est encore de nos jours recommandé à la plupart de ces économies, telles que celles d'Afrique sub-saharienne, par exemple, de restreindre la demande en fixant des taux d'intérêt réels élevés, en appliquant des mesures d'austérité fiscale, et dans certains cas, en alourdissant le fardeau de la dette. Deuxièmement, au fur et à mesure que la crise actuelle se déploie, bon nombre d'économies sont de plus en plus touchées par l'effet de transmission des ondes de choc créé par la contraction de la demande extérieure. Troisièmement, les principaux prix ne sont pas essentiellement déterminés par le marché. Il est clair que le taux d'intérêt nominal sera un prix administré si les autorités monétaires pratiquent le ciblage de l'inflation. En outre, les flux d'aide et le service de la dette représentent une part substantielle de la balance de paiements, et aucun de ces deux éléments n'est directement sensible au taux de change. Il en résulte que la valeur du taux de change variable est déterminée par des mouvements de fonds non liés au marché.

La récession mondiale actuelle pose des restrictions sur la demande. La nécessité d'adopter des politiques anticycliques destinées à contourner ces contraintes requiert des interventions génératrices de distorsion. À court et moyen termes, ceci implique l'adoption de mesures anticycliques, et sur le long cours, des investissements publics susceptibles d'augmenter le volume de l'offre globale.

Un ensemble de politiques spécifiques à un pays donné, fondé sur une approche de l'économie par la demande, doit comporter les composantes suivantes : (i) un budget fiscal expansionniste, conforme à la règle selon laquelle le déficit global ne doit pas dépasser l'investissement public ; (ii) une politique monétaire accommodante, qui tolère une inflation modérée aux fins de la réalisation de niveaux de croissance supérieurs, en fournissant un crédit subventionné aux programmes favorables à la réduction de la pauvreté (avec l'objectif de rendre le taux d'intérêt réel équivalent au taux de croissance durable du revenu par tête, ce qui est la règle d'or en la matière) ; et (iii) un régime de taux de change administré, qui cherche à promouvoir les exportations et à modifier les prix relatifs des biens et des services marchands ainsi que des produits non exportables sans provoquer de spirale inflationniste ingérable.